



# MUNICIPALITÉ DE *Sainte-Thècle*

## AVIS PUBLIC

EST DONNÉ PAR LA GREFFIÈRE-TRÉSORIÈRE DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINTE-THÈCLE:

LORS DE LA SÉANCE DU CONSEIL QUI SE TIENDRA LE 24 MARS 2025 AU LIEU ORDINAIRE DES RÉUNIONS, IL SERA PRIS EN CONSIDÉRATION UNE DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE POUR LE 191, RUE SAINT-JACQUES CONCERNANT LA LARGEUR D'UNE EMPRISE DE RUE.

LA DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE CONCERNE LA LARGEUR DE L'EMPRISE DE RUE. LE RÈGLEMENT DE LOTISSEMENT #334-2016 STIPULE QUE TOUTE RUE LOCALE DESSERVANT LES PROPRIÉTÉS QUI Y SONT ADJACENTES DOIT AVOIR UNE LARGEUR MINIMALE DE 15 MÈTRES. LA LARGEUR DU CHEMIN SERAIT DE 6.5 MÈTRES.

LE CONSEIL ENTENDRA TOUTE PERSONNE INTÉRESSÉE LORS DE CETTE RÉUNION.

LUNDI LE 24 MARS 2025  
À 18:35 HEURES  
AU 301, RUE SAINT-JACQUES  
SAINTE-THÈCLE

Valérie Fiset, CPA  
Directrice générale et greffière-trésorière